

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Antoninus Imperator dans le Panégyrique de Constantin X (4), XXIV, 6-7

LAMBERT, Simon

*Published in:*

Revue belge de philologie et d'histoire

*Publication date:*

2023

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

LAMBERT, S 2023, 'Antoninus Imperator dans le Panégyrique de Constantin X (4), XXIV, 6-7: Une référence à Marc Aurèle plutôt qu'à Antonin ou à Lucius Verus ?', *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 101, numéro 1, pp. 147-168.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

# *Antoninus Imperator* dans le Panégyrique de Constantin

## X (4), XXIV, 6-7 :

### Une référence à Marc Aurèle plutôt qu'à Antonin ou à Lucius Verus ?

Mots-clés : Antonins, Antonin le Pieux, Lucius Verus, Marc Aurèle, Panégyriques latins, Nazarius, Constantin, Mémoire, Réception

Keywords : Antonines, Antoninus Pius, Lucius Verus, Marcus Aurelius, Panegyrici latini, Nazarius, Constantine, Memory, Reception/Reception Studies.

#### Résumé :

Cet article traite de la mention d'un Antoninus Imperator de le « Panégyrique de Constantin » de 321, rédigé par Nazarius. L'identification de cet empereur n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Les hypothèses jusqu'ici retenues comme possibles solutions - une référence respectivement à Antonin le Pieux ou à Lucius Verus -, ne donnent pas totalement satisfaction face à l'analyse approfondie de la réception de l'onomastique de ces figures. Après avoir soulevé les faiblesses de ces propositions, nous tentons de démontrer qu'il faut bien voir dans ce passage une référence à Marc Aurèle, seul empereur qui regroupe toutes les caractéristiques évoquées dans ce passage. Enfin, nous tentons d'expliquer les procédés rhétoriques par lesquels l'anecdote tirée de Fronton, qui inspire ces lignes de Nazarius et qui attribue cet exploit à Lucius Verus, s'est vue associée non plus à cet empereur mais à son co-régent.

This article discusses the occurrence of an Antoninus Imperator in Constantine's Panegyric, pronounced in 321 by Nazarius. This emperor's identification was yet to be more precisely debated. The assumptions made so far, respectively references to Antoninus Pius or Lucius Verus, do not give complete satisfaction with the in-depth analysis of the reception of these figures and their onomastics. After pointing out the weaknesses of these hypotheses, we try to demonstrate that this passage must be seen as a reference to Marcus Aurelius, the only emperor who assembles all the characteristics mentioned in this passage. Finally, we try to explain the rhetorical devices by which the anecdote taken from Fronto, which inspires these lines of Nazarius and clearly attributes this feat to Lucius Verus, was no longer associated with this emperor but with his coregent

#### **Introduction**

L'utilisation de l'Histoire et des figures du passé dans le *corpus* des panégyriques latins a déjà fait l'objet de plusieurs études<sup>1</sup> : les procédés rhétoriques déployés pour louer l'empereur par la comparaison avec des personnalités de grande valeur (qu'il a supposément supplantées) ou par la confrontation à des figures honnies dont il se fait le parfait contre-exemple ont un potentiel presque inépuisable. Le Panégyrique de Constantin par Nazarius ne fait pas exception. Dans un passage de ce discours, prononcé par l'orateur gaulois le 1<sup>er</sup> mars 321 en l'honneur de Constantin, l'empereur est mis en parallèle avec un *imperator* nommé *Antoninus*. C'est à l'identification de ce dernier qu'est consacrée cette étude. Ce nom apparaît en effet d'une façon surprenante, si l'on veut y voir une référence à Antonin le Pieux, dans un contexte militaire.

Ce passage du panégyrique de Constantin par Nazarius permet ainsi de mener une réflexion quant à l'identification du nom *Antoninus*, porté par de nombreux empereurs dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle et dans la première du III<sup>e</sup> siècle, un élément qui semble ne pas

---

<sup>1</sup> CHARLET, 2016, p. 11-31 ; GUILLEUMAIN, 2013, p. 93-107 ; TOURNIER, 2016.

avoir été suffisamment pris en considération pour l'interprétation de ce passage. Ce dernier et l'étude qu'il a inspirée permettent donc de se questionner sur la façon de désigner les derniers Antonins dans les siècles suivants, une question qui n'est pas sans valeur pour la compréhension de l'imaginaire mémoriel des Anciens et de la communication politique de leur temps. Par exemple, l'appellation trop courante d'Octavien ne permet pas de saisir la portée idéologique du nom qu'on lui trouve dans les sources, *Caesar*<sup>2</sup>, d'autant plus que cette situation représentait pour ce jeune homme le défi de se forcer continuellement à observer un comportement et des postures dignes de l'héritage de ce nom<sup>3</sup>.

On peut penser que la volonté de reprendre le nom de *Caesar* ou d'*Antoninus* est un élément déterminant de l'autoreprésentation de ces figures politiques et met en scène la fonction légitimatrice que peut prendre un nom dans les esprits romains, dans une logique d'exaltation du passé et de l'héritage des grandes figures<sup>4</sup>.

Dans ce discours visant à mettre en exergue les vertus de Constantin<sup>5</sup>, ses capacités militaires occupent un rôle de première importance. L'épisode de sa victoire sur Maxence est donc central et mis en scène comme un base de sa légitimité<sup>6</sup>. Ses exploits dans cette guerre sont ainsi comparés aux exploits d'un grand empereur du passé, en tirant profit de la vanité de Vologèse, roi des Parthes, comparable aux sentiments qu'aurait pu éprouver Maxence, à la tête d'une armée supposée invincible<sup>7</sup>. Opposé aux Arsacides, l'empereur *Antoninus* aurait ainsi cherché à conclure la paix après avoir contemplé avec appréhension les cuirassiers parthes. Ces tractations ayant échoué à cause de la certitude du roi de l'emporter, l'orgueil des Parthes est puni d'une écrasante victoire romaine :

*Antoninus imperator in toga praestans et non iners nec futilis bello, cum adversum Parthos armis experiretur, uisis catafractis adeo totus in metum uenit ut ultro ad regem conciliatrices pacis litteras daret. Quas cum rex immodicus animi respuisset, insolentia quidem barbari debellata est, sed patefactum est in his armis tantam inesse uiolentiam ut eam et uincendus fideret et superaturus timeret.*

« L'empereur *Antoninus*, qui se distinguait tant dans sa conduite de l'état que par sa bravoure et son efficacité à la guerre, au cours d'une expédition contre les Parthes, éprouva une si profonde terreur à la vue de ces cuirassiers qu'il écrivit spontanément au roi pour obtenir la paix. Dans son orgueil démesuré, le roi repoussa cette demande, l'insolence du barbare fut, à vrai dire, punie par la défaite, mais il fut manifeste que ces troupes avaient un aspect si terrible qu'elles inspiraient confiance à celui qui devait être vaincu et épouvantaient celui qui devait triompher. »<sup>8</sup>

L'*Antoninus* dont il est question dans ce passage peut être à première vue assimilé à Antonin le Pieux<sup>9</sup>, ce qui pose problème puisque Antonin n'a jamais mené de guerre contre les Parthes, encore moins en commandant l'armée en personne. Les Modernes ont réagi de deux façons à l'apparente contradiction de ce passage. E. Galletier a dans sa traduction prudemment

---

<sup>2</sup> GOLDSWORTHY, 2014 (voir partie 2, *Caius Julius Caesar (Octavianus) 44–38 BC*) ; RUBINCAM, 1992, p. 88-103 ; SYME, 1958, p. 172-188.

Voir au sujet de l'utilisation de ce nom dans les monnaies ASSENMAKER, 2007, p. 159-177. Sur le débat autour de la façon de désigner le jeune César puis les empereurs, BENOIST, 2005a, p. p. 38-42.

<sup>3</sup> Voir notamment CADARIO, 2021, p. 113-138.

<sup>4</sup> En ce sens, voir le récent article de PISTELLATO, 2022, p. 138–169.

<sup>5</sup> Sur les objectifs des panégyristes gaulois, voir HOSTEIN, 2010.

<sup>6</sup> LAUDANI, 2014.

<sup>7</sup> NAZARIUS, *Panégyrique de Constantin*, X (4), XXIV, 5.

<sup>8</sup> NAZARIUS, *Panégyrique de Constantin*, X (4), XXIV, 6-7, GALLETIER, E. éd. et trad., 2003b (1952), p. 185.

<sup>9</sup> GALLETIER, 2003b (1952), p. 185.

transposé *Antoninus Imperator* en « empereur Antonin »<sup>10</sup>, en soulignant des erreurs factuelles de l'auteur dans la perspective d'une identification au successeur d'Hadrien<sup>11</sup>. Comme il le mentionne à juste titre, cette anecdote semble davantage faire référence à la guerre de Lucius Verus face aux Parthes entre 161 et 166 et à un passage des *Principia Historiae* de Fronton, écrits pour vanter les actions de cet empereur<sup>12</sup>, rappelant ces négociations<sup>13</sup>. On considère que l'erreur factuelle de ce passage serait le résultat d'une mauvaise transmission de cette anecdote et de la mémoire de la guerre parthique de Lucius Verus. *Antoninus Imperator* est présenté comme « se distinguant une fois revêtu de la toge » (*in toga praestans*), ce qui souligne le souvenir de ses qualités d'administrateur, mais aussi de chef de guerre posé et efficace (*non iners nec futilis bello*). Cette deuxième qualité et le contexte de ce passage vont à l'encontre de ce qui est dit dans le panégyrique de 297, qui présente un Antonin éloigné des champs de bataille.

Plus largement, cette façon de présenter Antonin apparaît en totale contradiction avec ses réceptions posthumes. Ces éléments rendent nécessaire de questionner avec plus d'attention l'identification de cette référence à Antonin et d'envisager d'autres hypothèses. À l'inverse, C.E.V. Nixon et B. Rodgers considèrent eux, sur la base du même passage de Fronton<sup>14</sup> qu'il s'agit d'une référence à Lucius Verus plutôt qu'à Antonin<sup>15</sup>, une interprétation qui ne nous semble pas totalement satisfaisante au vu de la réception posthume de Lucius Verus mais aussi de raisons d'ordre onomastique, comme nous le verrons.

Si certains problèmes posés par cette interprétation ont déjà été relevés par les chercheurs, il n'en reste pas moins nécessaire de reprendre d'abord systématiquement la réfutation des arguments en faveur d'une attribution à Antonin le Pieux et ensuite d'envisager les limites d'une identification à Lucius Verus. Enfin, nous développerons une troisième voie qui consiste à lire dans ce passage une référence à l'autre successeur d'Antonin, Marc Aurèle.

D'autres *Antonini* sont théoriquement possibles, mais n'ont jamais été envisagés pour des raisons qui nous paraissent solides. Nous pensons devoir écarter l'hypothèse d'une identification à Caracalla, connu pour sa guerre contre les Parthes<sup>16</sup> : sa vision posthume, que l'on ne peut qualifier de particulièrement positive dans l'Antiquité tardive<sup>17</sup> mais bien de nuancée, comme le laissent transparaître les textes d'historiens du IV<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>, ne peut justifier qu'il apparaisse ici en *exemplum*. Il est difficile de trouver une raison pour laquelle Nazarius aurait eu intérêt à comparer le fils de Septime Sévère à l'empereur régnant : il est rhétoriquement plus intéressant de démontrer que Constantin surpasse un autre empereur que « Caracalla » Antonin. Quant à Diaduménien et Héliogabale, outre que cette identification ne corresponde pas à leur action militaire<sup>19</sup>, il serait hautement invraisemblable qu'ils

---

<sup>10</sup> GALLETIER, 2003b (1952), p. 185.

<sup>11</sup> Notons cependant que la formulation de la note de bas de page de l'édition de E. Galletier dans la collection des Universités de France est assez peu claire. Bien qu'il mentionne Antonin dans sa traduction, il nuance en soulignant qu'il n'existe « rien de tel dans l'histoire d'Antonin », citant plus tard qu'il « s'agit de Lucius Verus qui fut chargé par Marc Aurèle de la guerre contre ce roi ». Il ne nous est pas aisé de trancher dans cette formulation pour y voir un engagement clair et définitif du philologue en faveur d'une identification de cette référence à Lucius Verus.

<sup>12</sup> S. BENOIST, 2005a ; voir également, pour la mise en scène du passé pour louer Verus MÉTHY, 2003.

<sup>13</sup> GALLETIER, 2003b (1952), p. 185.

<sup>14</sup> FRONTON, *Principia Historiae*, 14.

<sup>15</sup> NIXON et RODGERS, 1994, p. 369.

<sup>16</sup> LE BOHEC, 2017, p. 456-457.

<sup>17</sup> KEMKES, 2013, p. 19-28 et 31-32.

<sup>18</sup> Voir notamment : EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 11 ; *Historia Augusta, Vie d'Antonin Caracalla*.

<sup>19</sup> LE BOHEC, 2017, p. 457-458.

correspondent à la figure utilisée dans cette référence pour n'être pas passés à la postérité comme des *exempla*<sup>20</sup>.

### L'impasse de l'identification à Antonin le Pieux

L'identification de cette référence à l'empereur Antonin le Pieux (138-161) est donc aujourd'hui une des thèses retenues par les philologues et historiens. La note d'E. Galletier trahit néanmoins son embarras quant à l'identification de cet *Antoninus*. Bien qu'envisagée, elle est questionnée par les Modernes qui soulignent les contradictions de son contexte d'énonciation. L'empereur Antonin est resté pour les Anciens une des figures importantes du passé impérial, sa vie et son règne étaient bien connus, rapportés par des auteurs dont Cassius Dion<sup>21</sup>, Marius Maximus<sup>22</sup> et plus tard par les abrégiateurs et l'*Historia Augusta*<sup>23</sup>, tout en étant cités par Hérodien<sup>24</sup> et Eusèbe de Césarée<sup>25</sup>. S'il n'est pas absurde que fut oublié le fait que Verus dirigea nominalement la guerre de 161-166 contre les Parthes<sup>26</sup>, il est peu convaincant de défendre que son commandement ait pu être attribué par un panégyriste lettré et cultivé à Antonin le Pieux.

L'écart chronologique entre ces événements orientaux et le règne d'Antonin a suscité la réflexion des commentateurs, qui ont souligné à juste titre que Verus avait pu être oublié, sans cependant parvenir à expliquer comment Antonin fut promu chef de guerre. En plus de ce problème strictement chronologique, la personnalité d'Antonin et sa réception antique se prêtent peu à une utilisation dans un passage si étroitement associé aux affaires martiales. De plus, dans ce contexte épидictique, ces lignes sont rédigées et prononcées pour vanter les mérites de l'empereur. Les utilisations du passé à cet effet peuvent être de deux types : une figure négative dont l'empereur sera le parfait opposé, ou une figure positive, compétente et efficace que l'empereur surpasse<sup>27</sup>. Ce passage entre clairement dans la seconde catégorie. Dès lors, pour aviver l'éclat du prestige de Constantin, Nazarius avait tout intérêt à choisir pour ce passage de mettre en scène une figure que les Romains considéraient comme une référence du domaine militaire.

Ce statut n'est pourtant pas celui qui sied le mieux à Antonin le Pieux. Son règne fut effectivement paisible et dépourvu de conflit militaire remarquable<sup>28</sup> et sa réception posthume amplifia encore la conception d'un prince plus actif *domi* que *foris*. Différents *media* viennent à l'appui de cette affirmation. Peu après son accession au pouvoir impérial, Septime Sévère devint fils de Marc Aurèle à la suite d'une cérémonie d'adoption rétrospective au printemps 195<sup>29</sup>. Sur de nombreuses inscriptions qu'il commanda ou qui lui sont dédiées, on relève l'ascendance antonine de l'empereur figure à travers la mention régulière *divi Antonini Pii nepos*<sup>30</sup>. Dans certains cas, l'association entre Antonin et le *cognomen ex virtute* est si forte que

---

<sup>20</sup> BITTARELLO, 2011, p. 94-100 ; *Historia Augusta, Vie de Diaduménien*.

<sup>21</sup> CASSIUS DION, *Histoire romaine*, LXX.

<sup>22</sup> BIRLEY, 1997, p. 2679-2753.

<sup>23</sup> AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, XV ; EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 8 ; *Historia Augusta, Vie d'Antonin le Pieux*.

<sup>24</sup> HERODIEN, *Histoire des successeurs de Marc Aurèle*, VII, 3.

<sup>25</sup> EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, V,8 ; V,10 -14 ; V,17-18.

<sup>26</sup> Voir *infra*.

<sup>27</sup> TOURNIER, 2016, p. 40-41.

<sup>28</sup> LE BOHEC 2017, p. 428.

<sup>29</sup> CASSIUS DION, *Histoire romaine*, LXXV, 7-8.

<sup>30</sup> HEKSTER, 2015, p. 211-212.

la seule mention *divi Pii nepos* apparaît<sup>31</sup>. À la façon du divin Trajan, toujours qualifié de *Parthicus*, Antonin est avant tout associé à son respect des traditions romaines et donc à sa manière de diriger l'Empire et de se comporter en *bonus princeps*. Il est donc avant tout remémoré comme un *princeps civilis*. Cette vision d'Antonin s'est perpétuée au III<sup>e</sup> siècle comme en témoigne l'association du buste d'Antonin à la légende *diuo Pio* sur des *antoniniani* de la série dite des *divi* émise sous Trajan Dèce<sup>32</sup>. Cette association forte entre Antonin et son titre de *Pius* est encore rappelée sous Constantin, notamment dans la *Chronica Urbis Romae*, un texte pourtant<sup>33</sup>. En prenant en compte les récits d'Eusèbe, d'Aurelius Victor, d'Eutrope et de l'*Historia Augusta* qui qualifient tous Antonin de *Pius*<sup>34</sup>, il semble que le IV<sup>e</sup> siècle ait vu encore se renforcer son association à cet adjectif. L'omission de ce qualificatif dans le panégyrique de 321 laisse donc planer une incertitude.

Plus encore, une telle interprétation de ce passage entre clairement en contradiction avec la mention du successeur d'Hadrien dans le panégyrique de Constance de 297 :

*Hoc loco venit in mentem mihi quam delicata illorum principum fuerit in administranda re publica et adipiscenda laude felicitas, quibus Romae degentibus triumphis et cognominibus devictarum a ducibus suis gentium proveniebant. Itaque Fronto, Romanae eloquentiae non secundum, sed alterum decus, cum belli in Britannia confecti laudem Antonino principi daret, quamvis ille in ipso Urbis Palatio residens gerendi eius mandasset testatus est. At enim tu, Caesar invicte, omnis istius et navigationis et belli non modo pro imperii iure praeceptor, sed rebus ipsis et exemplo constantiae tuae hortator atque impulsor fuisti.*

XIV. Ici je me rappelle avec quel indolent bonheur, jadis, les princes administraient l'empire et acquéraient la gloire en recueillant, sans quitter Rome, triomphes et surnoms des nations vaincues par leurs généraux. Ainsi Fronto, qui est non point la seconde mais l'une des deux gloires de l'éloquence romaine, en attribuant à l'empereur Antonin le mérite d'avoir achevé la guerre de Bretagne, bien qu'il fût resté à Rome, dans son palais, et eut confié à d'autres la conduite des opérations, attesta que la gloire de toute la manœuvre et de la traversée revenait au prince, comme s'il avait pris place au gouvernail d'une galère. Mais toi, invincible César, non seulement tu as, en raison de ton droit de commandement, prescrit cette traversée et cette guerre, mais encore par tes actes et par l'exemple de ton intrépidité, tu as été un entraîneur, tu as été l'âme de cette expédition.<sup>35</sup>

Dans ce passage, l'auteur, longtemps confondu avec Eumène d'Autun, compare les victoires de Constance en Bretagne, décrites à la suite des lignes citées, à celles obtenues sur l'île par les armées d'Antonin, qui semble dans ce cas bien devoir être assimilé au Pieux : la

---

Parmi ces inscriptions : en Étrurie *CIL* XI, 3086 ; en Pannonie Supérieure *AE* 1990, 857 ; à Rome *CIL* VI, 40593 ; *CIL* VI, 40596 ; *CIL* VI, 40597 ; *CIL* VI, 40607a ; *CIL* VI, 1042 ; *CIL* VI, 40617 ; *CIL* VI, 40620a ; *CIL* VI, 36928 ; *CIL* VI, 40630a ; *CIL* VI, 40631 et *CIL* VI, 40632 ; en Afrique proconsulaire *AE* 2003, 1986 ; en Afrique *CIL* VIII, 12006 et *CIL* VIII, 19495 ; dans le Latium *CIL* XIV, 00113 ; en Espagne *IRC* I, 041 ; en Illyrie *CIL* III, 6230 ; *CIL* III, 1377 ; *CIL* III, 14219, 16 ; *CIL* III, 05808 et *CIL* III, 3733 ; en Dacie *AE* 1999, 1298 ; en Mésie Inférieure *AE* 1997, 1325 et *AE* 1995, 1337 ; en Afrique proconsulaire *AE* 2004, 1678 ; et en Tripolitaine *IRT* 389 ; *IRT* 395 ; *IRT* 398 ; *IRT* 424 ; *AE* 2012, 1186 ...

<sup>31</sup> Parmi ces inscriptions : en Afrique proconsulaire *AE* 1992, 1798 ; en Tripolitaine *IRT* 398 et *IRT* 425.

<sup>32</sup> *RIC* IV 3, Trajan Decius, 89, 90.

<sup>33</sup> *Chronica Urbis Romae, Antoninus Pius : Antoninus Pius imp. ann. XXII m. VIII dies XXVIII. cong dedit X DCCC. hoc imper. circensibus Apollinaribus partectorum columna ruit et oppressit homines ∞CXII. excessit Lorio.*

<sup>34</sup> EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, V,8 ; V,10-14 ; V,17-18 ; AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, XV ; EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 8 ; *Historia Augusta, Vie d'Antonin le Pieux*.

<sup>35</sup> {EUMÈNE D'AUTUN}, *Panégyrique de Constance*, V (9), XIV.

mention de Fronton désigne clairement le troisième quart du II<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup> tandis que la Bretagne se vit renforcée sous Antonin d'un mur connu par la postérité sous son propre nom, au-delà du mur d'Hadrien, signe d'une avancée et d'une forme de conquête<sup>37</sup>. Cependant, afin d'élever Constance plus haut que cette figure, l'auteur remarque qu'Antonin chargea des généraux de la conduite de la guerre et en reçut les lauriers tout en restant à Rome, tout en passant ici sous silence le vrai commandant de cette expédition, le préfet du Prétoire Asclepiodotus<sup>38</sup>. Si ce passage peut paraître sévère vis-à-vis de ces empereurs porteurs d'une *delicata felicitas*, il faut se remémorer les conventions du panégyrique : pour élever Constance, les figures auxquelles il est comparé et qu'il dépasse sont donc implicitement reconnues comme positives. S'il est présenté par l'auteur de façon à insister sur son désengagement du théâtre des opérations et ainsi assurer la prééminence de Constance, Antonin est représenté dans ces lignes tel qu'il semble avoir été perçu et tel qu'il fut : un empereur actif dans les affaires depuis Rome et déléguant la conduite des campagnes militaires à des hommes de confiance.

Cette contradiction apparente entre ces deux contextes de citation est difficile à lever tant que l'on persiste à voir Antonin dans l'*Antoninus Imperator* de 321. La vision de ces deux panégyristes est radicalement opposée, faisant passer Antonin d'un administrateur peu porté sur la guerre à un général expérimenté. Ce grand écart s'explique d'autant plus difficilement que les deux textes sont séparés de seulement vingt-quatre ans, une période au cours de laquelle la vision d'Antonin a peu évolué : son nom est toujours aussi solidement associé au *cognomen ex virtute* de *pius* au IV<sup>e</sup> siècle qu'au III<sup>e</sup>, ce qui souligne qu'aucun indice ne supporte l'hypothèse d'une relecture plus guerrière de la figure d'Antonin, bien que le qualificatif de *pius* n'en fasse pas nécessairement une personnalité éloignée des préoccupations militaires<sup>39</sup>. De façon plus globale, son image ne semble pas avoir été fondamentalement modifiée au tournant de ces siècles. Plus encore, ces panégyristes sont issus du même milieu de lettrés et de la même élite intellectuelle : ils ont accès aux mêmes auteurs, à une formation commune et à un répertoire de savoirs communs à partir desquels ils développent des conceptions similaires de la charge impériale et de la meilleure manière de s'en rendre dignes<sup>40</sup>. Ils partagent dès lors une même perception des figures du passé. Cette proximité des idées entre les deux auteurs dut être encore plus forte puisque tous deux sont issus des milieux de lettrés gaulois. Chacun a fréquenté une des deux grandes écoles de l'Antiquité tardive en Gaule : Autun pour le panégyriste de Constance et Bordeaux pour Nazarius<sup>41</sup>. Les deux hommes sont donc issus du même environnement et sont le fruit d'une formation similaire : on ne peut même pas totalement exclure qu'ils se soient fréquentés. La contradiction entre leurs visions d'Antonin ne trouve donc pas d'explication tangible. Prendre en considération d'autres hypothèses d'identification permet d'envisager une solution qui tienne compte de la réception d'Antonin et de l'existence d'un répertoire commun dans la manière de concevoir son règne.

---

<sup>36</sup> FLEURY et FERRARY, 2006.

<sup>37</sup> LE BOHEC, 2017, p. 428. Pour prolonger ce sujet, consulter notamment : KEPPIE, 1982, p. 91–111 ; TIPPING et TISDALL, 2006, p. 443-469.

<sup>38</sup> AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, 39.42 ; EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, 9.22.

<sup>39</sup> Sur les *cognomina ex virtute*, voir BENOIST, 2005b, p. 255-265.

<sup>40</sup> Voir notamment à ce sujet : GANGLOFF, 2018 ; JACOB, 2005, p. 507-530 ; TCHERNIA, 2008, p. 147-156.

<sup>41</sup> GALLETIER, 2003a (1949), p. 147-149 ; GALLETIER, 2003b (1952), p. 71-72. Voir également HOSTEIN, 2012 ; L'HUILLIER, 1992.

## Les interrogations d'une identification à Lucius Verus

Les chercheurs C.E.V. Nixon et B. Rodgers amènent à ce dossier un élément qui n'avait pas à notre sens été suffisamment développé par E. Galletier<sup>42</sup> et qui leur permet d'argumenter en faveur d'une identification à Lucius Verus. Un passage des *Principia Historiae* de Fronton met en effet en scène Lucius Verus en lutte face aux Parthes, dans un passage similaire qui semble être la source de cette anecdote du panégyriste. Il est vrai que la qualité de l'édition doit beaucoup à M.P.J. van den Hout<sup>43</sup>, dont le travail, postérieur à celui de E. Galletier, a probablement participé à développer l'intérêt pour cet auteur d'époque antonine. Cette hypothèse de C.E.V. Nixon et B. Rodgers a pour sa part pu s'enrichir de ces avancées. En effet, après avoir décrit, dans des lignes dont l'état de conservation ne permet de tirer qu'une compréhension très générale, l'aspect des cataphractaires parthes et l'effroi qu'ils suscitent, Fronton indique ceci :

*Paucis ante diebus Lucius ad Vologaesum litteras ultro dederat, bellum si vellet condicionibus poneret ; dum oblatam pacem spernit, barbarus male mulcatus est.*

Peu de jours avant, Lucius avait pris l'initiative de donner une lettre à Vologèse : la guerre, s'il le voulait, prendrait fin sous certaines conditions. Parce que la barbare rejeta la paix offerte, il fut gravement puni.<sup>44</sup>

À partir de cela, ils indiquent que cet *Antoninus* n'est pas Antonin mais son fils adoptif Lucius Verus<sup>45</sup>, sans toutefois développer une argumentation détaillée à l'appui de cette hypothèse. Si cette interprétation solutionne les problèmes chronologiques de ce passage et lie bien ce contexte militaire à un empereur auquel il semble correspondre, elle laisse cependant une interrogation à lever.

Il est nécessaire de déterminer si la mention d'*Antoninus Imperator* pouvait correspondre à Lucius Verus. Au III<sup>e</sup> siècle, Cassius Dion et Hérodien le nomment clairement Λούκιος Βῆρος<sup>46</sup>. Quant au contemporain du panégyriste, Eusèbe de Césarée, il ne le cite qu'à deux reprises et le désigne comme Λουκίος<sup>47</sup>. Les sources postérieures à ce discours qui traitent du personnage ne semblent pas s'écarter de cette tradition. La *Chronica Urbis Romae*, datée de la dernière décennie du règne de Constantin, l'appelle *divus Verus*<sup>48</sup>, tandis que les *Natales Caesarum* du Chronographe de 354 mentionnent également le *divus Verus*<sup>49</sup>. Cette version semble être le titre officiel de l'empereur décédé puisqu'il apparaît également sous ce nom sur les monnaies de *consecratio* frappées en 169 et dans certaines inscriptions postérieures<sup>50</sup>.

---

<sup>42</sup> Ni dans son édition originale des Panégyriques latins (1952) ni dans le retirage de 2003.

<sup>43</sup> VAN DEN HOUT, 1954 ; VAN DEN HOUT, 1988 ; MARACHE, 1990.

<sup>44</sup> FRONTON, *Principia Historiae*, 14. Traduction issue de FLEURY, 2003, p. 334-335. Voir également HAINES, 1920.

<sup>45</sup> NIXON et RODGERS, 1994, p. 369.

<sup>46</sup> CASSIUS DION, *Histoire romaine*, LXXI, 1-2.

<sup>47</sup> EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, IV, XII et IV, XIV.

<sup>48</sup> *Chronica Urbis Romae, Divus Verus.*

<sup>49</sup> *Chronographe de 354, Natales Caesarum.*

<sup>50</sup> *CIL* VI, 41144 et *CIL* VI, 40556 (Rome) ; *CIL* VIII, 2373 (Afrique romaine) ; *AE* 1985, 0880b (Numidie) ; *AE* 1986, 0270 (Transpadane) ; *CIL* III, 11965 (Illyrie) ; *AE* 1987, 0843 (Dacie) ; *AE* 1961, 0318 (Thrace) ; *AE* 1914, 0176 et *AE* 1950, 0153c (Afrique proconsulaire) ; *AE* 1990, 1023 (Égypte) ...





Roma Numismatics Limited, Auction 5, lot 815, 23.03.2013 ;  
3.37g, 19mm, 6h ; droit : *Divus Verus*, tête nue de Lucius Verus ; revers : *Consecratio*, aigle debout tête tournée vers la gauche ; RIC III, Marc Aurèle, 596a

Un peu plus tard, Aurelius Victor utilise également le nom de *Lucius Verus*<sup>51</sup> et l'empereur Julien, lui-même familier des milieux lettrés<sup>52</sup>, celui de Λουκίος<sup>53</sup>. À la fin du IV<sup>e</sup> siècle, l'*Historia Augusta* rapporte la vie de (*Annius*) *Verus*<sup>54</sup>. Seul Eutrope utilise les termes *L. Annius Antoninus Verus*<sup>55</sup>. Or, on sait que cet auteur commet certaines erreurs dans les noms des empereurs, dont *Ulpus Crinitus Trajanus*<sup>56</sup> dont il est le seul à transmettre cette version. Il est donc assez audacieux de considérer que Nazarius se fait un des deux seuls auteurs à désigner le co-régent de Marc Aurèle par le nom d'*Antoninus* et le seul à le désigner uniquement par ce nom. Ce nom n'apparaît pas comme véritablement appliqué à Lucius Verus. On ne peut pas non plus penser qu'il s'agit d'une erreur de transcription par le panégyriste du passage de Fronton puisque ce dernier dénomme le jeune César *Lucius*<sup>57</sup>.

### Proposition d'identification à Marc Aurèle

Il faut donc chercher un autre empereur ayant pu être désigné par ce nom dans ce passage. Dans cette optique, nous voudrions évoquer et évaluer l'hypothèse de Marc Aurèle. L'empereur dit philosophe aurait pu en fait passer à la postérité en empereur soldat vu les nombreuses années qu'il passa à endiguer le péril barbare sur le Danube<sup>58</sup>. L'excellence de ses états de service dans d'autres domaines l'a préservé de cette réception unidimensionnelle mais le regard que portaient sur lui les Anciens n'avait pas laissé cette facette sombrer dans l'oubli.

Le meilleur moyen de se convaincre de l'heureuse postérité de l'aspect militaire du règne de Marc Aurèle est la récurrence des *cognomina ex virtute* dans sa titulature *post mortem*. Comme cela a déjà été remarqué, la coutume en matière d'onomastique impériale était de ne plus mentionner les titres de victoire militaire des empereurs divinisés<sup>59</sup>, sans qu'il s'agisse d'une loi gravée dans le marbre. Deux exceptions brillent cependant : Trajan, devenu *divus Traianus Parthicus*, et Marc Aurèle, que sa titulature posthume décrivit longtemps comme

<sup>51</sup> AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, XVI, 3-5.

<sup>52</sup> Voir notamment FOUQUET, 1981, p. 192-202 ; MALOSSE, 2007, p. 183-203.

<sup>53</sup> JULIEN, *Banquet des Césars*, 10.

<sup>54</sup> *Historia Augusta*, *Vie de Verus*.

<sup>55</sup> EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 9-10.

<sup>56</sup> *Ibid.*, VIII, 2.

<sup>57</sup> FRONTON, *Principia Historiae*, 14.

<sup>58</sup> ROSSIGNOL, 2020, p. 285-335, 350-366, 385-392 et 487-499.

<sup>59</sup> BENOIST 2019.

*Germanicus Sarmaticus*. En effet, très présent sur des inscriptions sous Commode<sup>60</sup> puis sous Septime Sévère et Caracalla, le nom de Marc Aurèle y fut souvent paré de ses titres de victoires.

On ne retrouve plus d'inscription faisant référence à Marc Aurèle après la fin de la dynastie sévérienne. La survie de l'usage de ses *cognomina ex virtute* après 235 est donc inconnue. Cependant, celle du souvenir de son action de chef de guerre ne fait que peu de doutes. D'abord, l'historiographie du IV<sup>e</sup> siècle rappelle longuement son action militaire<sup>61</sup>, s'insérant ainsi dans la tradition du récit de Cassius Dion, dominé par les guerres<sup>62</sup>, et rejoint bien le portrait dressé par Nazarius d'un empereur « ni lâche ni vaniteux à la guerre »<sup>63</sup>, embarqué *sine studio* par son sens du devoir dans la défense de l'Empire. Des indices issus d'autres supports semblent également attester que cet aspect n'était pas connu que des doctes auteurs, passeurs d'une production littéraire méconnue du plus grand nombre.

C'est en effet l'iconographie de l'époque constantinienne qui démontre que le souvenir martial de Marc Aurèle n'avait rien perdu de sa vigueur à l'époque de la rédaction de ce panégyrique. Si Constantin a fait de Trajan et Hadrien ses inspirations iconographiques<sup>64</sup>, Marc Aurèle ne fut pas oublié par certains grands projets architecturaux de son règne. Il apparaît assis à l'extrémité gauche de la tribune du relief de *adlocutio* de l'arc de Constantin<sup>65</sup>, une scène faisant référence à un discours aux troupes<sup>66</sup>. Contrairement à de nombreux éléments des parties supérieures de l'arc, ce panneau et la représentation en haut-relief de Marc Aurèle ont été sculptés à l'occasion de l'érection de l'arc. Marc Aurèle et Hadrien, qui se trouve à droite de la tribune, ont donc été spécifiquement choisis par les sénateurs, dédicants de l'arc, pour parrainer un discours militaire de Constantin et soutenir son action à la tête des troupes. Le choix de ces empereurs relève donc d'un enjeu de communication pour les dédicants, qui ont pu souhaiter utiliser à leur profit l'heureux souvenir des compagnes militaires de Marc Aurèle.

Pour preuve de cette utilisation calculée de l'image de Marc Aurèle dans ce relief, il est possible également de relever une action significative dans le remploi de panneaux de son règne sur l'arc où son visage est retravaillé pour représenter celui de Constantin. Ainsi, l'attique de l'arc de Constantin est paré du panneau de l'*adventus* de Marc Aurèle, daté de 173-174 ou de 176<sup>67</sup>. Il s'agit de la représentation du retour de l'empereur à Rome après des campagnes

---

<sup>60</sup> Dont *AE* 1985, 0390 (Étrurie) ; *AE* 1987, 0893 (Mésie inférieure) ; *CIL* VI, 40571 (Rome) ; *CIL* X, 06654 (Latium) ; *AE* 2000, 1756 (Afrique proconsulaire) ...

<sup>61</sup> *Historia Augusta, Vie de Marc Antonin* ; EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 9-14 ; AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, XVI.

<sup>62</sup> L'aspect militaire du règne de Marc Aurèle prend en effet en place majeure dans le récit de Cassius Dion : sur les trente-quatre paragraphes de Xiphilin sur Marc Aurèle dont on peut attribuer la parenté à Dion (les deux premiers étant des réinterprétations de l'abrégiateur pour compléter des passages perdus), dix-sept traitent des guerres sur le Danube (CASSIUS DION, *Histoire romaine*, LXXI, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 33), un de la révolte des Bouviers (LXXI, 4) et dix de la révolte de Cassius (LXXI, 17, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30) et ses conséquences, soit vingt-huit paragraphes traitant de sujets guerriers. Xiphilin étant reconnu comme fidèle à son modèle, la déformation quantitative du récit par son action doit être minime (BERBESSOU-BROUSTET, 2016). Si l'on peut émettre des réserves sur la méthode d'utiliser les paragraphes comme références pour une étude quantitative de l'importance des sujets dans un texte, il est important de noter que nous ne nous attardons pas ici sur des disparités minimes mais que cette analyse permet de souligner une véritable tendance de fond : une grande majorité de son récit s'attarde sur les guerres de Marc Aurèle. Voir ROSSIGNOL 2020, p. 520.

<sup>63</sup> *Non iners nec futilis bello* : NAZARIUS, *Panégyrique de Constantin*, X (4), XXIV, 6-7.

<sup>64</sup> BLONCE, 2020, p. 97-120.

<sup>65</sup> EVERS, 1991, p. 797.

<sup>66</sup> WOLFRAM THILL, 2014, p. 94, 108-109.

<sup>67</sup> AYMARD, 1950, p. 71-76 ; PENSABENE, 1999, p. 150-152.

victorieuses, offrant un don au peuple. Le Sénat, commanditaire de ce monument, peut donc avoir voulu faire usage de la communication de temps de guerre de Marc Aurèle, preuve possible de la survivance de sa perception d'empereur capable de manier le glaive. On peut en effet se demander pour qui ce remploi de reliefs datés du règne de Marc Aurèle avait une signification. Le tout-venant, passant à proximité de l'arc et susceptible de le scruter, pouvait-il voir dans ces reliefs retravaillés une référence à Marc Aurèle ? Il est permis d'en douter. Cependant, au vu de leur volonté de faire représenter spécifiquement Marc Aurèle proche de Constantin sur le relief de l'*adlocutio*, il est possible que les sénateurs aient choisi de remployer volontairement des reliefs datant du règne de cet empereur, un choix dont il est peu probable que Constantin n'ait pas été informé. Il pouvait ainsi s'agir d'un message du Sénat à l'empereur, que l'on pourrait à la fois interpréter comme une injonction à imiter les vertus et les actes de Marc Aurèle ou une reconnaissance de sa capacité à endiguer les périls militaires comme son glorieux prédécesseur. Il est donc possible que ce choix indique la haute estime à laquelle les sénateurs tenaient les actions (notamment militaires) de Marc Aurèle.

Ces panneaux semblent en effet porteurs d'une connotation martiale. Les figures entourant l'empereur ont été interprétées respectivement comme une représentation de Mars, des personnifications de *Pietas* (ou *Aeternitas*), de *Roma*, de *Felicitas* et de *Victoria*<sup>68</sup>, ce qui démontre l'importance de la symbolique militaire de la scène. La *Felicitas* est en effet la qualité divine qui permet à un empereur, et avant lui aux *imperatores* républicains<sup>69</sup>, de triompher sur les champs de batailles<sup>70</sup>. L'assimilation de *Victoria* au domaine militaire ne souffre aucun débat puisqu'elle désigne la déesse qui soutient le général et lui permet de remporter la victoire. L'interprétation de la *Pietas* est plus complexe. Cette vertu, n'est pas sans lien avec le militaire (la *pietas* de l'empereur lui permet de se concilier les dieux et ainsi de remporter la victoire) mais reste une vertu plus générale : nous n'irons pas jusqu'à dire « civile », terme qui poserait ici de nombreux problèmes ; la *pietas*, le respect du *mos maiorum*, permet tant à l'Empire d'être bien administré qu'aux armées d'être menées victorieusement<sup>71</sup>.

Si elles ne sont pas uniquement liées à des vertus militaires, les apparitions de Marc Aurèle sur l'arc de Constantin rappellent son rôle de chef des armées. Pour prolonger cette interprétation, selon D. Nony, la scène de l'*adventus* de Marc Aurèle présente notamment une scène de sacrifice des *suovetaurilia*, un sacrifice de trois victimes à Mars, un taureau, un bélier et un verrat. Cette pratique est notamment liée aux *decennalia* (en lien sans doute avec ceux de Constantin) mais surtout à la *Victoria* rendue possible par l'exercice de la *pietas*<sup>72</sup>. Le rôle de Marc Aurèle sur l'arc est donc marqué par les impératifs militaires. Cet usage militaire de l'image de Marc Aurèle sur une commande du Sénat démontre que les *patres* conservaient aussi le souvenir de Marc Aurèle comme chef de guerre.

Marc Aurèle correspond bien au profil du *princeps* décrit comme grand dans la paix (*in toga praestans*) et énergique à la guerre (*non iners nec futilis bello*), une caractéristique des bons empereurs dans la littérature épictique latine. Il reste donc à déterminer s'il pût être

---

<sup>68</sup> AYMARD, 1950, p. 73-74.

<sup>69</sup> CARILLO, 2012, p. 367-382 ; DE RANIERI, 2001, p. 167-192.

<sup>70</sup> SCHEID, 2012, p. 572.

<sup>71</sup> CHAMPEAUX, 1989, p. 274.

<sup>72</sup> NONY, 1966, p. 521-526.

désigné par le nom d'*Antoninus*. C'est un fait que, pour les Anciens, *Marcus Aurelius* n'était pas la manière la plus courante de désigner l'avant-dernier Antonin.

La première preuve de cette assertion est l'étude de ses apparitions dans les inscriptions datées des règnes de Septime Sévère et de Caracalla. Une analyse d'un échantillon représentatif de 110 inscriptions permet très rapidement de conclure que la formule la plus courante pour désigner le père de Commode est (*divus*) *Marcus Antoninus*<sup>73</sup>. En effet, dans le corpus rassemblé, seules deux inscriptions datant de Septime Sévère et deux de Caracalla le dénomment *Marcus Aurelius* contre plusieurs dizaines lui préférant la version *Marcus Antoninus*. La postérité de cet empereur était donc étroitement associée à ce nom.

La série des *divi*, frappée sous Dèce et figurant des empereurs divinisés, confirme l'intérêt de s'interroger sur la manière de désigner Marc Aurèle, puisqu'il apparaît sur ces droits parés de noms différents : les deux légendes attestées accompagnent son buste sont *divo Marco* ou *divo Marco Antonino*<sup>74</sup>.



Image: Leu Numismatik

*Leu Numismatic*, Auction 5, lot 482, 27.10.2019 ;  
3,75g, 22mm, 2h ; droit : *Divo Marco*, tête radiée de Marc Aurèle ; revers : *Consecratio*, autel ;  
*RIC IV 2*, Trajan Dèce, 92b



Image: Roma Numismatics Limited

*Roma Numismatic Limited*, E-Sale, lot 734, 25.04.2015 ;  
3,89g, 21mm, 1h ; droit : *Divo Marco Antonino*, tête radiée de Marc Aurèle ; revers : *Consecratio*, autel ;  
*RIC IV 3*, Trajan Dèce, 92a

<sup>73</sup> Le *corpus* d'inscriptions mentionnées est issu de recherches dans l'*Epigraphic Database Heidelberg*. Nous sommes bien conscient que cette base de données ne permette pas d'embrasser l'ensemble de la documentation épigraphique conservée pour l'époque romaine. Cependant, au vu de l'importance quantitative du *corpus* rassemblé, nous sommes enclins à accepter les conclusions que nous pouvons tirer d'une étude quantitative : en effet, si toutes les inscriptions retrouvées pour ces époques n'y figurent pas, la proportion importante d'inscriptions soulignant les phénomènes évoqués tendent à nous faire pencher en la faveur de la viabilité de notre recherche.

<sup>74</sup> *RIC IV 3*, Trajan Decius, 91a, 91b, 92a et 92b.

Les sources littéraires viennent confirmer cette tendance : c'est bien sous l'appellation Μάρκος Ἀντωνῖνος qu'il est connu de Cassius Dion<sup>75</sup>, tandis que c'est par le pendant latin *Marcus Antoninus* qu'il est mis en scène par la *Chronica Urbis Romae*<sup>76</sup>, Eutrope<sup>77</sup> ou encore l'*Historia Augusta*<sup>78</sup> alors qu'Hérodien et Ammien Marcellin se contentent respectivement des seuls Μάρκος<sup>79</sup> ou *Marcus*<sup>80</sup>.

Marc Aurèle n'était donc pas principalement connu sous ce nom mais bien sous celui de Marc Antonin voire de Marc. Est-il dès lors possible de le voir désigné par le seul nom d'*Antoninus* ? Divers indices tendent en ce sens. D'abord, plusieurs émissions du règne de Commode célèbrent l'apothéose de son père, avec la légende *divus M(arcus) Antoninus Pius*<sup>81</sup>.



Image: Classical Numismatic Group, Inc.

Classical Numismatic Group Inc., Electronic Auction 453, lot 553, 02.10.2019 ;  
3,45g, 18mm, 12h ; droit : *Divus M(arcus) Antoninus Pius*, tête nue de Marc Aurèle ; revers : *Consecratio*, aigle  
debout tête vers la gauche ; RIC III, Commode, 272

Deux informations peuvent être tirées de cette légende. La première est que le nom le plus important de l'empereur est bien *Antoninus*, puisque celui-ci se distingue par l'honneur de ne faire l'objet d'aucune abréviation, une pratique pourtant courante dans les légendes monétaires, à l'inverse de *Marcus*. Cela manifeste la primauté de ce nom tenu de son père adoptif. La seconde est justement la tentative manifeste de faire apparaître Marc Aurèle dans la lignée d'Antonin, en lui adjoignant le titre de *pius*, signe de l'importance de cette vertu sous les derniers Antonins<sup>82</sup>.

L'indice le plus significatif reste cependant la palette de noms utilisés par Eusèbe de Césarée, contemporain de Nazarius et du panégyrique<sup>83</sup>, pour évoquer Marc Aurèle dans l'*Histoire ecclésiastique*. Sur douze apparitions, l'empereur est deux fois désigné par nom de Marc Aurèle<sup>84</sup>, quatre fois du nom de Verus<sup>85</sup> (nom qu'il porta avant de se plier à une titulature

<sup>75</sup> CASSIUS DION, *Histoire romaine*, LXXI-LXXII.

<sup>76</sup> *Chronica Urbis Romae*, *Marcus Antoninus*.

<sup>77</sup> EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 9-14.

<sup>78</sup> *Historia Augusta*, *Vie de Marc Antonin*.

<sup>79</sup> HERODIEN, *Histoire des successeurs de Marc Aurèle*, I,1,4-5 ; I,2,1 ; I,3,1.

<sup>80</sup> AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XIV,4,2 ; XVI, 1,4.

<sup>81</sup> RIC III, *Commodus*, 264-275 : tous ces types ont la même légende au droit.

<sup>82</sup> GANGLOFF, 2018, p. 283-301.

<sup>83</sup> MORLET et PERRONE, 2012, p. 8-13

<sup>84</sup> EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, IV, XVIII,2 ; V, V.

<sup>85</sup> *Ibid.*, IV, XIII, 8 ; IV, XV ; IV, 19 ; V,1.

officielle<sup>86</sup>) mais surtout six fois par le nom d'Ἀντωνῖνος. Il est en effet désigné comme Ἀντωνῖνος Οὐήρος en introduction du livre V<sup>87</sup> et uniquement comme Ἀντωνῖνος en trois passages<sup>88</sup>. Deux passages sont encore plus instructifs quant à la façon de nommer Marc Aurèle au début du IV<sup>e</sup> siècle et son association au nom d'*Antoninus*. Dans le quatorzième chapitre du quatrième livre, Eusèbe précise que Marc Aurèle Verus est « aussi appelé Antonin » (Μάρκος Αὐρήλιος Οὐήρος, ὁ καὶ Ἀντωνῖνος)<sup>89</sup>. De même, dans le dix-huitième chapitre du même livre, l'auteur établit que l'empereur est l'homonyme de son prédécesseur (ἦν πεποιήται πρὸς τὸν τοῦ δεδηλωμένου αὐτοκράτορος διάδοχόν τε καὶ ὁμόνυμον Ἀντωνῖνον Οὐήρον)<sup>90</sup>. Il s'agit bien d'une preuve que Marc Aurèle pouvait bel et bien être désigné comme Antonin sous le règne de Constantin.

Cela fait écho à une tradition relayée par l'*Historia Augusta*, que nous proposons de considérer comme tirée de Marius Maximus (*circa* 230), sa source principale pour les biographies de Nerva à Héliogabale<sup>91</sup>, car elle semble témoigner d'un état d'esprit propre à la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, marquée par le remploi à foison du nom d'*Antoninus* dans les titulatures impériales, du fait de la continuité créée par Septime Sévère avec les Antonins. Dans la *Vie d'Antonin Elagabale* est mentionné le *sanctum nomen Antoninorum*<sup>92</sup>. Cette expression très solennelle permet de penser que les Romains du début du III<sup>e</sup> siècle accordaient à ce *nomen* une aura particulière : en effet, comme le mentionne Hérodien, Caracalla reçut ce nom en mémoire d'Antonin le Pieux<sup>93</sup>, dans un contexte de tensions avec Clodius Albinus et sans doute, d'une volonté de l'empereur de mettre en place un règlement successoral basé sur l'hérédité. Par la suite, de nombreux jeunes princes se parèrent de ce nom, dont Héliogabale<sup>94</sup> ou Diaduménien<sup>95</sup>, étranger de la lignée de Sévère, ce qui démontre la valeur idéologique et pas uniquement familiale revêtue par ce nom. Ainsi y eut-il à la tête de l'Empire, de 195 à 222, un *Augustus* ou un *Caesar* appelé *Antoninus*, un nom que l'on dotait pour ainsi dire d'un pouvoir légitimateur. L'aura du nom d'*Antoninus* était devenu prompte à asseoir le droit à régner d'un empereur car il offrait l'apparence d'une profession de foi politique mêlant respect du Sénat, des traditions et d'une certaine conception de Rome résumée en un mot. Cependant, comme l'indique l'*Historia Augusta*, cette aura fléchit au fil des règnes d'empereurs indignes de le porter. La *sanctitas* du nom des Antonins (au pluriel) est donc principalement due aux premiers qui l'ont porté, Antonin le Pieux et Marc Antonin.

Il apparaît dès lors, en prenant tous ces éléments en compte, que la mention d'*Antoninus Imperator* dans le panégyrique de Constantin de 321 est parfaitement compatible avec une identification à Marc « Aurèle » Antonin d'un point de vue onomastique. Son contexte d'énonciation correspond également à sa réception posthume.

Il faut donc pouvoir expliquer pourquoi cette anecdote probablement tirée de Fronton qui l'associe clairement à Lucius Verus est ici remodelée afin de mettre en scène un autre

---

<sup>86</sup> ROSSIGNOL, 2020, p. 19.

<sup>87</sup> EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, V,1.

<sup>88</sup> *Ibid.*, V, IV,3 ; V, IX,1 ; IV, XVIII, 2.

<sup>89</sup> *Ibid.*, IV, XIV,10.

<sup>90</sup> *Ibid.*, IV, XVIII, 2.

<sup>91</sup> CHASTAGNOL, 1994, p. LI-LII.

<sup>92</sup> *Historia Augusta, Vie d'Antonin Héliogabale*, II, 4.

<sup>93</sup> HERODIEN, *Histoire des successeurs de Marc Aurèle*, III, 34.

<sup>94</sup> AE 1988, 0984 ; AE 1973, 441 ; CIL III, 6170 ; AE 2000, 1849.

<sup>95</sup> AE 1987, 797 ; AE 1905, 54 ; AE 1998, 1014 ; CIL III, 8307.

empereur que nous proposons d'identifier comme Marc Aurèle. Cela tient sans doute à un procédé rhétorique consistant à comparer Constantin à la référence la plus incontestable possible et ainsi renforcer sa stature de *bonus princeps* et sa valeur militaire. Dans cette optique, il était plus intéressant de voir Constantin surpasser Marc Aurèle, unanimement reconnu comme un empereur de grande valeur que de le voir faire de même avec Lucius Verus, une figure certes connue des lettrés mais sans doute moins évocatrice et bien moins investie du statut d'*exemplum*. En effet, les auteurs que nous avons évoqués, s'ils présentent tous Marc Aurèle comme un des meilleurs empereurs de leurs récits, ne font que peu de cas de Verus<sup>96</sup>. On ne connaît que peu de choses de son traitement par Cassius Dion car les premières années de son règne et le récit de la guerre contre les Parthes nous sont perdus<sup>97</sup> mais il est certain qu'il est oublié par Hérodien qui ne le cite que pour rappeler son premier mariage avec la fille de Marc Aurèle<sup>98</sup>, sans s'étendre davantage sur ses actions. Il occupe une place minimale chez Eusèbe où sa mort n'est même pas mentionnée alors que celles des autres *principes* le sont<sup>99</sup>. Chez Aurelius Victor, seules trois phrases lui sont accordées : il n'est pas présenté comme un successeur d'Antonin mais comme « invité par Marc Aurèle à partager son pouvoir »<sup>100</sup>, ce qui renforce évidemment une perception d'infériorité. Eutrope lui accorde plus de lignes, un paragraphe contre cinq à Marc Aurèle<sup>101</sup>. L'*Historia Augusta*, dont la perspective se distingue clairement des autres œuvres historiographiques par son intérêt aux *Caesares* et usurpateurs, est la seule à lui conserver une place de choix et à lui consacrer une vie entière. Il est de plus oublié de la série des *divi* au sous Trajan Dèce, tandis que son apparition sur les *Natales Caesarum* du Chronographe de 354 tient vraisemblablement au fait que ce document transmette une liste officielle des *divi* reconnus<sup>102</sup>.

Ce phénomène de transposition d'une anecdote d'un acteur à un autre ne constitue pas un *unicum* dans l'art du panégyrique. En effet, le rhéteur Thémistius, dans un éloge de Théodose daté du deuxième anniversaire de son accession à l'Empire, loue la piété de l'empereur qui lui permit d'amener Dieu à déchaîner les éléments contre les Goths et lui offrir ainsi la victoire<sup>103</sup>. Ce passage fait écho au « miracle de la pluie » qui sauva les légions de Marc Aurèle de la soif et de l'encerclement<sup>104</sup> : on retrouve dans les deux cas l'interprétation d'une intervention divine comme une action salvatrice rendue possible par l'exemplarité du *princeps*. Cet épisode fut d'ailleurs réutilisé par les auteurs comme un *locus e vita* digne de louer les *mores* de l'empereur<sup>105</sup>. Cependant, Thémistius souligne ici que Théodose rivalisa avec la piété d'Antonin le Pieux et non avec Marc Aurèle, protagoniste originel de cette anecdote<sup>106</sup>. Le raisonnement de Thémistius peut être reconstitué : voulant insister sur la piété de Théodose, il mit en scène le symbole le plus suggestif de *pietas* dans les esprits romains (même si le sens de ce mot a évidemment évolué depuis le II<sup>e</sup> siècle) pour amplifier davantage la mise en scène des mérites de Théodose. Nous avons dans les deux cas affaire à une transposition d'un acteur à

<sup>96</sup> Sur l'interprétation du passé au regard des enjeux contemporains des historiens antiques, voir BENOIST, 2017.

<sup>97</sup> CASSIUS DION, *Histoire romaine*, LXX, 2.

<sup>98</sup> HERODIEN, *Histoire des successeurs de Marc Aurèle*, I, 20.

<sup>99</sup> Il ne fait d'ailleurs l'objet que de deux mentions contre douze pour son frère adoptif.

<sup>100</sup> AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, XVI, 3-5.

<sup>101</sup> EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 8-14.

<sup>102</sup> SALZMAN, 1990, p. 24-25 et 29-30.

<sup>103</sup> THEMISTIUS, *Orationes*, XV, 8, 191B-C ; CHAUSSON, 2007, p. 211.

<sup>104</sup> ROSSIGNOL, 2020, p. 387-391.

<sup>105</sup> AUDUREAU, 2017, p. 21-34.

<sup>106</sup> THEMISTIUS, *Orationes*, XV, 8, 191B-C.

un autre qui se réalise entre des personnalités proches : du fils au père chez Thémistius et d'un empereur à un autre chez Nazarius. Chez ce dernier, cette transposition ne devait pas apparaître incongrue sauf à un public très cultivé : les mérites de Verus, rejeté dans l'ombre de Marc Aurèle, furent transmis à son co-régent, qui d'ailleurs reçut lui-même, selon les pratiques de la collégialité impériale, les lauriers de cette victoire, célébrant le triomphe et prenant le titre de *Parthicus*<sup>107</sup> : si l'auteur souhaitait utiliser cette anecdote en mettant en scène un empereur plus remarquable, Marc Aurèle apparaissait donc comme l'alternative la mieux indiquée. La manipulation de l'histoire, par des retouches légères mais significatives, en fonction des objectifs de l'auteur, est du reste attestée dans le recueil des panégyriques latins<sup>108</sup>, notamment dans le discours d'Eumène<sup>109</sup>.

On peut d'ailleurs ajouter que si Verus convient bien à la qualification *non iners nec futtilis bello*, son image correspond assez peu à *in toga praestans*. Toutes les sources insistent sur son action militaire en Parthie et parfois sur des caractéristiques morales ou physiques qui le prédisposaient à l'exercice de la guerre<sup>110</sup> mais son rôle civil n'est jamais détaillé, si ce n'est pour certaines critiques de son comportement privé. Il n'est donc connu que par son rôle de chef de guerre, ce qui convient assez peu à l'ensemble des détails de ce passage.

Nous proposons donc d'expliquer que cette anecdote livrée par Fronton (dans une lettre à Marc Aurèle) à propos de Lucius Verus subit chez Nazarius de légères modifications pour mettre en scène Marc Aurèle, ce qui permettait de comparer Constantin à un *exemplum* plus évocateur et d'utiliser une figure moins obscure que Verus, encore utilisée sur divers *media* après sa mort. Verus ne semble pas correspondre à tous les détails de ce passage et sa désignation par le nom d'*Antoninus* soulève plus de doutes que de certitudes. L'attestation d'une déformation similaire chez Thémistius peut indiquer une mise à profit par la littérature épideictique de l'ambiguïté des épisodes de partage du pouvoir impérial. La collégialité impériale pourrait permettre d'attribuer au principal *Augustus* les réussites de son collègue ou de son successeur, dans ce cas la campagne parthique de son frère adoptif. Cette pratique rhétorique tirerait d'ailleurs parti du partage des titres de victoire et de la célébration commune des triomphes.

## Conclusion

Au terme de ce parcours, nous proposons une nouvelle identification de la référence *Antoninus Imperator* dans le panégyrique de Constantin par Nazarius. L'assimilation à Antonin le Pieux pose en effet deux problèmes d'interprétation insurpassables : d'abord, l'assignation d'une guerre parthique au règne d'Antonin défie toute chronologie du II<sup>e</sup> siècle et les récits qu'en firent les auteurs. L'explication par un souvenir trop détérioré de la guerre parthique de Verus minimise trop fortement l'étendue du savoir historique du panégyriste. Cette erreur s'explique davantage par le transfert du commandement de cette guerre du plus discret Verus à l'Auguste contemporain, Marc Aurèle. En plus du contexte, la description d'*Antoninus Imperator (non iners nec futtilis bello)* s'accorde assez mal à la réception posthume d'Antonin

---

<sup>107</sup> Voir notamment : *AE* 1978, 590, *AE* 1976, 652, *CIL* III, 11675, *AE* 1998, 1622 et *AE* 1998, 1625.

<sup>108</sup> NIXON, 1990.

<sup>109</sup> HOSTEIN, 2010, p. 207-210.

<sup>110</sup> Voir notamment une critique de son supposé autoritarisme naissant étouffé par Marc Aurèle chez Eutrope : EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 10.



le Pieux et entre en totale contradiction avec sa description dans le panégyrique de Constance de 297, dont l'auteur est pourtant issu du même milieu intellectuel. L'identification à Lucius Verus doit quant à elle également être remise en question car il semble peu probable que le nom d'*Antoninus* ait pu le désigner et la caractérisation d'*Antoninus Imperator* comme exemplaire *domi forisque* s'accorde peu au portrait à consonnance militaire qui lui est accolé. Sa postérité ne l'identifiant pas un *exemplum* est un dernier élément pour considérer que cette anecdote, reprise de Fronton où Verus est mis en scène, a fait l'objet d'une modification pour insérer Marc Aurèle au propos de ce panégyrique.

Cette référence semble davantage correspondre à Marc « Aurèle » Antonin, qui est paré au IV<sup>e</sup> siècle d'une *aucloritas* d'*exemplum* similaire voire supérieure à celle d'Antonin et dont le souvenir comme chef de guerre est resté assurément vif aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. Cette identification est logiquement rendue possible par le fait que Marc Aurèle est principalement resté connu par la postérité sous le nom de Marc Antonin. Un contemporain de Nazarius, Eusèbe de Césarée, le présente même comme l'homonyme de son prédécesseur, Ἀντωνῖνος.

Cet article ouvre une perspective peu exploitée, centrée sur le cas d'un paragraphe du panégyrique de Constantin. Si nous espérons que cette contribution permettra d'envisager ce passage avec un œil neuf, elle est aussi l'occasion de souligner les conséquences sur la recherche de l'utilisation de noms « modernisés » de figures antiques ne prenant pas assez en considération les appellations des sources. Notre inattention nous éloigne alors de l'univers de représentations des auteurs antiques et peut contaminer durablement l'étude de la postérité d'une figure ainsi que celle des références historiques d'une époque et de ses auteurs et ainsi, l'évolution de la conception du *bonus princeps*.

## Bibliographie

- ASSENMAKER, 2007 = P. ASSENMAKER, *CAESAR DIVI F et IMP CAESAR : De la difficulté de dater des émissions monétaires*, in G. MOUCHARTE, M.B. BORBA FLORENZANO, F. DE CALLATAÏ, P. MARCHETTI, L. SMOLDEREN, et P. YANNOPOULOS (éd.), *Liber Amicorum Tony Hackens*, Louvain-la-Neuve, 2007 (« *Numismatica Lovaniensia* »), p. 159-177.
- AUDUREAU, 2017 = F. AUDUREAU, *Rites et rationalités à partir de la « pluie miraculeuse » : l'origine observée depuis ses limites*, in F. AUDUREAU, O. UHLMANN-FALIU et N. YATSENKO (dir.), *Travaux en cours. 9<sup>e</sup> rencontre doctorale Paris Diderot. « La pluridisciplinarité à l'œuvre »*, n. 13, Paris, 2017, p. 21-34, consultée à l'adresse [https://www.academia.edu/35416935/Rites\\_et\\_rationalit%C3%A9s\\_%C3%A0\\_partir\\_de\\_la\\_pluie\\_miraculeuse\\_lorigine\\_observ%C3%A9e\\_depuis\\_ses\\_limites](https://www.academia.edu/35416935/Rites_et_rationalit%C3%A9s_%C3%A0_partir_de_la_pluie_miraculeuse_lorigine_observ%C3%A9e_depuis_ses_limites), le 11 mai 2022.
- AYMARD, 1950 = J. AYMARD, J., *L'« Adventus » de Marc Aurèle sur l'arc de Constantin*, in *Revue des Etudes Anciennes*, t. 52, n. 1-2, 1950, p. 71-76.
- BARDY, 1978 = G. BARDY, *Eusèbe de Césarée. Histoire ecclésiastique*, Paris, 1978.
- BENOIST, 2005a = S. BENOIST, *Pline et Fronton, deux protagonistes d'un discours impérial*, in O. DEVILLERS (dir.), *Autour de Pline le Jeune. En hommage à Nicole Méthy*, Bordeaux, 2015, p. 37-49.
- BENOIST, 2005b = S. BENOIST, *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> siècle av. – début du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2005.
- BENOIST, 2017 = S. BENOIST, *Biography, History, and Memory. About some Imperial Figures*, in *Bulletin of the Institute of Classical Studies of the University of London*, t. 60, n. 1, 2017, p. 49-62.
- BENOIST 2019 = S. BENOIST, *Le principat de la mort de César aux Sévères (44 a.C.-238 p.C.)* » in N. RICHER. *Le Monde romain*, Paris, 2019, p. 95-121.
- BERBESSOU-BROUSTET, 2016 = B. BERBESSOU-BROUSTET, *Xiphilin, abrégiateur de Dion Cassius*, in V. FROMENTIN et al., *Cassius Dion : nouvelles lectures-volume 1*, Bordeaux, Ausonius, 2016, p. 81-94.
- BLONCE, 2020 = BLONCE, C., *Liberator Urbis et Fundator Quietis : Constantin nouveau Trajan et nouvel Hadrien ?*, in S. BENOIST, A. GAUTIER, C. HOËT-VAN CAUWENBERGHE, et R. POIGNAULT, *Mémoires de Trajan, Mémoires d'Hadrien*, Paris, 2020, p. 97-120.
- BIRLEY, 1997 = R. BIRLEY, *Marius Maximus : the Consular Biographer*, in W. HAASE, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt (ANRW) / Rise and Decline of the Roman World*, Berlin, 1997, p. 2679-2753.
- BITTARELLO, 2011 = M.B. BITTARELLO, *Otho, Elagabalus ad The Judgment of Paris, The literary construction of the unmanly emperor*, in *Dialogues d'Histoire ancienne*, 37, n. 1, 2011, p. 94-100.
- CADARIO, 2021 = M. CADARIO, *Le immagini cangianti di Augusto*, in P. LE DOZE, *Le costume du prince : vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, 2021 (Collection de l'École française de Rome, 587), p. 113-138.
- CALLU, 2002 = J.-P. CALLU, *Histoire Auguste. Introduction générale, vies d'Hadrien, Aelius, Antonin*, t. 1, Paris, 2002 (« Collection des Universités de France »).
- CARILLO, 2012 = G. CARILLO, *Silla figlio della Tyche. Appunti sulla «felicitas» dell'«imperator»*, in *Filosofia politica*, 2012, fasc. 3, p. 367-382.
- CARY et BALDWIN, 1969 = E. CARY et F. BALDWIN, *Dio's Roman History*, vol. 9, Londres, 1969 (« Loeb Classical Library »).
- CHAMPEAUX, 1989 = J. CHAMPEAUX, « *Pietas* » : *piété personnelle et piété collective à Rome*, in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, t. 3, 1989, p. 263-279.
- CHARLET, 2016 = J.-L. CHARLET, *Lucain et Claudien : une poésie politique entre épopée, histoire et panégyrique*, in V. BERLINCOURT, L. GALLI MILIĆ et D. NELIS, *Lucain et*

*Claudien face à face : une poésie politique entre épopée, histoire et panégyrique*, Heidelberg, 2016, p. 11-31.

- CHASTAGNOL, 1994 = A. CHASTAGNOL, *Histoire Auguste. Les empereurs romains des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1994.
- CHAUSSON, 2007 = F. CHAUSSON, *Stemmata Aurea. Constantin, Justine, Théodose. Revendications généalogiques et idéologie impériale au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, 2007 (« *Centro Ricerche documentazione sull' antichità classica monografie* »).
- DE RANIERI, 2001 = C. DE RANIERI, *Salus, félicitations, fortuneles virtutes di un imperatore romano. Analisi di alcune monete commodiane*, in *Rivista italiana di numismatica e scienze affini*, 102, 2001, p. 167-192.
- DUFRAIGNE, 1975 = P. DUFRAIGNE, *Aurelius Victor, Livre des Césars*, Paris, 1975 (« *Collection des Universités de France* »).
- EVERS, 1991 = C. EVERS, *Remarques sur l'iconographie de Constantin. À propos du emploi de portraits de « bons empereurs »*, in *Mélanges de l'École française de Rome*, 103, n. 2, 1991, p. 785-806.
- FERRARY et GUILLEUMAIN, 1993 = J.-L. FERRARY et J.-Y. GUILLEUMAIN, J.-Y. *Historia Augusta, Vie de Diaduménien*, t. III, 1<sup>e</sup> partie, Paris, 1993 (« *Collection des Universités de France* »).
- FLEURY et FERRARY, 2006 = P. FLEURY et J.-L. FERRARY, *Lectures de Fronton : un rhéteur latin à l'époque de la Seconde Sophistique*, Paris, 2006.
- FLEURY, 2003 = P. FLEURY, *Fronton, Correspondance*, Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- FOUQUET, 1981 = C. FOUQUET, *L'hellénisme de l'empereur Julien*, in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2, 1981, p. 192-202.
- GALLETIER, 1968 = E. GALLETIER, *Ammien Marcellin. Histoire*, t. 1, Paris, 1968 (« *Collection des Universités de France* »).
- GALLETIER, 1952 = E. GALLETIER, *Panégyriques latins, Tome II (VI-X)*, 1<sup>e</sup> éd., Paris, 1952 (« *Collection des Universités de France* »).
- GALLETIER, 2003a (1949) = E. GALLETIER, *Panégyriques latins. Volume I (I-IV)*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 2003 (« *Collection des Universités de France* »).
- GALLETIER, 2003b (1952) = E. GALLETIER, *Panégyriques latins, Volume II. Les panégyriques constantiniens (VI-X)*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 2003 (« *Collection des Universités de France* »).
- GANGLOFF, 2018 = A. GANGLOFF, *Pouvoir impérial et vertus philosophiques : l'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Leyde, 2018.
- GOLDWORTHY, 2014 = A. GOLDSWORTHY, *Augustus, First Emperor of Rome*, New Haven, 2014.
- GUILLEUMAIN, 2013 = J.-Y. GUILLEUMAIN, *Rappel de l'histoire et invitation à l'action dans les Panégyriques de Sidoine Apollinaire*, in *Dialogues d'histoire ancienne*, 8, 2013, p. 93-107.
- HAINES, 1920 = C.R. HAINES, *The Correspondance of Marcus Cornelius Fronto*, vol. II, Londres, 1920 (« *Loeb Classical Library* »).
- HEKSTER, 2015 = O. HEKSTER, *Emperors and Ancestors, Roman Rulers and the Constraints of Tradition*, Oxford, 2015.
- HELLEGOUARC'H, 1999 = J. HELLEGOUARC'H, *Eutrope, Abrégé d'histoire romaine*, Paris, 1999 (« *Collection des Universités de France* »).
- HOSTEIN, 2010 = A. HOSTEIN, *Un exemplum historique dans le discours d'Eumène. À propos de Panégyrique latin V (9),7,3*, in P.-L. MALOSSE, M.-P. NOËL et B. SCHOULER, *Clio sous le regard d'Hermès. L'utilisation de l'histoire dans la rhétorique ancienne de l'époque hellénistique à l'Antiquité Tardive*, Alessandria, Edizioni dell' Orso, 2010, p. 201-210.
- HOSTEIN, 2012 = A. HOSTEIN, *La cité et l'empereur : les Éduens dans l'Empire romain d'après les Panégyriques latins*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012.

- JACOB, 2005 = C. JACOB, « *La table et le cercle* » *Sociabilités savantes sous l'Empire romain*, in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 60, fasc. 3, 2005, p. 507-530.
- KEMKES, 2013 = M. KEMKES, *Caracalla : Kaiser Tyrann Feldherr*, Mayence, 2013.
- KEPPIE, 1982 = L. KEPPIE, *The Antonine Wall. 1960–1980*, in *Britannia*, 13, 1982, p. 91–111.
- LACOMBRADÉ, 2003 = C. LACOMBRADÉ, *Discours de Julien empereur. 2, Les Césars ; Sur Hélios-roi ; Le misopogon*, Paris, 2003 (« Collection des Universités de France »).
- LAUDANI, 2014 = C. LAUDANI, *Nazario. Panegirico in onore di Costantino*, Bari, Cacucci, 2014.
- LE BOHEC, 2017 = Y. LE BOHEC, *Histoire des guerres romaines*, Paris, 2017 (collection « L'art de la guerre »).
- L'HUILLIER, 1992 = M.-C. L'HUILLIER, *L'Empire des mots : orateurs gaulois et empereurs romains, 3e et 4e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1992.
- MAGIE, 1924 = D. MAGIE, *Historia Augusta, Volume I*, Cambridge, 1924 (« Loeb Classical Library »).
- MAISANO, 1995 = R. MAISANO, *Discorsi di Themistio*, Turin, 1995.
- MALOSSE, 2007 = P.-L. MALOSSE, *Les bagues de l'Empereur Julien. La mise en pratique de la rhétorique épistolaire dans la correspondance personnelle d'un empereur*, in *Rhetorica*, 25, n. 2, 2007, p. 183–203.
- MARACHE, 1990 = R. MARACHE, *M. Cornelius Fronto. Epistulae. Hrsg. : prof. Dr. M. P. J. van den Hout*, in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, t. 3, 1990, p. 317-318.
- MÉTHY, 2003 = N. MÉTHY, *Une critique de l'Optimus Princeps : Trajan dans les Principia historiae de Fronto*, in *Museum Helveticum*, vol. 60, n. 2, 2003, p. 105-123.
- MOMMSEN, 1892 = T. MOMMSEN, *Monumenta Germaniae Historica Chronica Minora*, vol. 1, Berlin, 1892.
- MOMMSEN, 1888 = T. MOMMSEN, *Chronographe de 354, Natales Caesarum*, in J. STRZYGOWSKI, *Die Calenderbilder*, Berlin, 1888.
- MORLET ET PERRONE, 2012 = S. MORLET et L. PERRONE, *Eusèbe de Césarée, Histoire ecclésiastique*, t. 1, Paris, 2012.
- NIXON et RODGERS, 1994 = C.E.V. NIXON, et B. RODGERS, *In praise of Later Roman Emperors. The Panegyrici latini. Introduction, translation and historical commentary*, Berkeley, 1994.
- NIXON, 1990 = C.E.V. NIXON, *The Use of the Past by Gallic Panegyrists*, in G. CLARKE (dir.), *Reading the Past in Late Antiquity*, Canberra, 1990, p. 1-36.
- NONY, 1966 = D. NONY, *Recherches sur les représentations du sacrifice des suovetaurilia*, in *Annales de l'Ecole pratique des hautes études*, 1966, p. 521-526.
- PENSABENE, 1999 = P. PENSABENE, P., *Parte superiore dell'Arco : Composizione strutturale e classificazione dei marmi*, in P. PENSABENE et C. PANELLA, *Arco di Costantino. Tra archeologia e archometria*, Rome, 1999, p. 139-156
- PISTELLATO, 2022 = A. PISTELLATO, *Antoninum habemus, omnia habemus: The nomen Antoninorum Issue between the Historia Augusta and Cassius Dio*, in C. BAILEY, A. KEMEZIS, B. POLETTI (dir.), *The Intellectual Climate of Cassius Dio. Greek and Roman Pasts*, Leyde, 2022, p. 138–169.
- ROSSIGNOL, 2020 = B. ROSSIGNOL, B., *Marc Aurèle*, Paris, 2020.
- RUBINCAM, 1992 = C. RUBINCAM, *The Nomenclature of Julius Caesar and the Later Augustus in the Triumviral Period*, in *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte*, 41, fasc. 1, 1992, p. 88-103.
- SALZMAN, 1990 = M.R. SALZMAN, *On Roman Time, The Codex Calendar of 354 and rhythms of life in Late Antiquity*, Berkeley, 1990.
- SCHWARTZ et WINKELMANN, 1999 = E. SCHWARTZ et F. WINKELMANN, *Die Kirchengeschichte*, vol. 1-3, Berlin, 1999.
- SCHEID, 2012 = J. SCHEID, *Felicitas*, in S. HORNBLLOWER, A. SPAWFORTH et E. EIDINOW, *The Oxford Classical Dictionary*, 4<sup>e</sup> éd., Oxford, 2012, p. 572.

- SYME, 1958 = R. SYME, *Imperator Caesar : A Study in Nomenclature*, in *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte*, 7, n. 2, 1958, p. 172-188. (Republié dans R. SYME, *Roman Papers*, vol. 1, Oxford, 1979, p. 361-377.)
- TCHERNIA, 2008 = A. TCHERNIA, *Le convivium romain et la distinction sociale. Actes du 18<sup>ème</sup> colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 4, 5 et 6 octobre 2007*, in *Publications de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n. 19, 2008, p. 147-156.
- THILL, 2014 = E.W. THILL, *The Emperor in Action : Group Scenes in Trajanic Coins and Monumental Reliefs*, in *American Journal of Numismatics*, 26, 2014, p. 89-142.
- TIPPING et TISDALL, 2006 = R. TIPPING et E. TISDALL, *The landscape context of the Antonine Wall : a review of the literature*, in *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, 135, 2006, p. 443-469.
- TOURNIER, 2016 = C. TOURNIER, *La mémoire des figures impériales chez Claudien*, in *Interférences, Ars Scribendi*, 9, 2016, consulté à l'adresse <https://journals.openedition.org/interferences/5830>, consultée le 11 mai 2022.
- TURCAN, 2002 = R. TURCAN, *Histoire Auguste. Tome III, 1<sup>re</sup> partie : Vies de Macrin, Diaduménien et Héliogabale*, Paris, 2002 (« Collection des Universités de France »).
- VAN DEN HOUT, 1954 = M.P.J. VAN DEN HOUT, *M. Cornelii Frontonis epistulae*, Leyde, Brill, 1954.
- VAN DEN HOUT, 1988 = M.P.J. VAN DEN HOUT, *M. Cornelii Frontonis Epistulae*, Leipzig, Teubner, 1988.
- WHITTAKER, 1969 = C. WHITTAKER, *Herodian in two volumes*, v. 1, Londres, Heinemann, 1969.